Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID: 085-268501525-20241122-DEL2024_25-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de novembre à 9h30 Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17 Nombre d'administrateurs présents : 12 Date de la convocation : le 18 novembre 2024

Présents: M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Madame Danielle COMBE, Mme Juliette SEGUIN

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Louis Gibier),

Absents: Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Mme Marie-Henriette ELIE

DEL2024_25 : Affaires financières - Approbation des subventions 2024 pour les associations à caractère social

Il est proposé d'étudier les demandes de subvention des associations à caractère social suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant attribué 2023	Demande 2024	Décision
	0	Pas de montant	0
ADAPEI	0	Pas de montant	0
AFSEP	0	Pas de montant	0
AFM Téléthon	107 €	141 €	141
Banque alimentaire	107 €	Pas de montant	0
Les chiens guides d'aveugle	0	Pas de montant	0
Croix Rouge	80 €	110 €	110
Entraid'Addict		Pas de montant	0
France ADOT	0	Pas de montant	0
JALMAV	-	Pas de montant	200
Les Restos du Cœur	200 €	Pas de montant	200
Secours Catholique	200 €		300
Secours Populaire	300 €	Pas de montant	0
UDAF	0 €	Pas de montant	0

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024 52 LO

Publié le

ID: 085-268501525-20241122-DEL2024_25-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD au versement des subventions aux associations précitées et au montant ci-dessus énuméré.
- AUTORISE Monsieur Le Président pour la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 26/1/12024

Le Président, Louis GIBIER

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme, En Mairie, le

La secrétaire de séance, Marie-Henriette ELIE

